DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIERGNIES

En date du 04 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des cérémonies, sous la présidence de Madame Marjorie GOSSELET-CAMBRAI, Maire.

Présents : COTTON Ludovic-DENIMAL Brigitte-FAZENDA Luis-GOSSELET-CAMBRAI Marjorie-HANOT Frédéric LEBLANC Martine-Isabelle MASSY- MOSCHKAU Roselyne -NICOLAS Bertrand-SEGARD Freddy- VANESSE Damien
Absents excusés : ANCKAER Michel-BONA François- DE FREITAS Carlos - HOUILLON Laurence
Absents : /
Procurations : ANCKAER Michel à GOSSELET-CAMBRAI Marjorie - BONA François à Freddy SEGARD- Fred HANOT à DENIMAL Brigitte- HOUILLON Laurence à Isabelle MASSY

Mme MOSCHKAU Roselyne a été désignée comme secrétaire de séance

---

Ordre du jour :

1-Rénovation du BLOC communal (mairie-école-salle polyvalente)
2-Ajout de deux caméras vidéoprotection dans le village
3-Délibération pour la mise en place du télétravail
4-Délibération fiscalisation concernant la Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) pour 2024
5-Cloches de l'Eglise
6-Questions diverses

Le compte-rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité

Madame la maire explique qu'elle a convoqué des habitants afin qu'ils exposent au conseil municipal leurs doléances à propos des cloches de l'église. En conséquence, elle propose d'entendre au début de cette séance :

M. et Madame BOULANT, les plaignants, M. et Madame Lucien PLANCQ, Madame Bernadette PLANCQ et Madame Jeanne-Marie DENIS, les représentants de la paroisse.

Madame Thétrèse BOULANT remercie le conseil municipal et madame la maire de lui permettre de s'exprimer lors de cette séance ainsi que l'équipe paroissiale de leur présence. Elle informe des nuisances sonores que lui procure la sonnerie de l'Angélus deux fois par jour du fait de la proximité de son habitation avec l'église qu'elle expose dans les annexes 1 et 2 jointes;

M. et Madame PLANCQ rappellent que l'Angélus ne sonne que deux fois par jour au lieu de trois fois soit à 12h05 et 18h05, que c'est une tradition religieuse et communale, qu'il n'y a pas d'autres habitants qui s'en sont plaints depuis sa mise en action et que M. et Madame BOULANT ont construit leur maison sur ce terrain en toute connaissance de cause par rapport à sa proximité de l'église et la sonnerie des cloches;

arrivée de Martine LEBLANC à 18h20

1- Rénovation du BLOC communal (mairie-école-salle polyvalente)

Madame la maire informe que la demande de subvention Etat D.E.T.R. concernant le dossier du Bloc Communal a été faite à la Sous-Préfecture pour un montant de 300 000 euros avant le 16 février 2024 (date butoir) ; Si celle-ci est de nouveau refusée par le Sous-Préfet, elle demandera une subvention au titre du Fond Vert pour la rénovation énergétique ;

elle informe également que trois architectes, dont M. LEMPRERUR qui avait travaillé sur le projet initial de rénovation, ont été contactés pour connaître le montant de leurs honoraires sur cette mission de maîtrise d'oeuvre ; les trois ont répondus comme suit :

PADE INGENERIE pour **92 940 euros TTC**

AVALONE ARCHITECTES pour un montant de **111 360 euros TTC**

ATELIER ARCHITECTURE LEMPEREUR pour un montrant de **88 780,80 euros TTC**

Elle demande donc au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'architecte :

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité décident de retenir la proposition de M. LEMPEREUR

départ de Fred HANOT à 19h15 (procuration à B. DENIMAL)

2- Ajout de deux caméras vidéoprotection, dans le village

Madame la maire explique l'utilité de rajouter des caméras de vidéoprotection dans le village comme suit :

deux caméras « Piétons »dans la rue des Ecoles (au droit de l'habitation n°30) avant le croisement avec la rue des Vingt et une caméra « Piétons » sur la façade de l'église ;

le coût proposé par la société LEASE PROTECT qui nous avait vendu les caméras précédentes est le suivant :

1. en location avec un loyer mensuel sur 60 mois : **265 euros HT avec 640 euros de frais d'installation** ;
2. à l'achat : **9455 euros HT avec 756 euros de maintenance annuelle et 640 euros de frais d'installation** ;

Elle demande donc au conseil municipal de se prononcer :

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité décident de retenir la proposition d'achat de la société LEASER PROTECT et mandatent Madame la maire pour négocier les frais de maintenance et d'installation

3- Délibération mise en place du télétravail

Madame la maire rappelle au conseil municipal que suite au retour de congés maternité de notre secrétaire Justine DE PAUW, elle a proposé à celle-ci de travailler 2 jours par semaine en **télétravail** cette activité étant compatible avec une partie de ses missions (saisie informatique des courriers, des dossiers d'urbanisme, du budget, réponses aux courriels, ..) ;

elle explique que cette activité est encadrée par des **textes réglementaires** stricts et doit obtenir l'avis favorable de Comité Technique Social (CTS) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ;

Madame Brigitte DENIMAL, après contact avec cet organisme, a obtenu un modèle de délibération à soumettre avant la prochaine réunion du CTS pour avis (cf annexe 3);

Elle demande donc au conseil municipal de se prononcer :

Après délibération, les membres du conseil valident la demande de télétravail de Madame DE PAUW à

14 voix POUR et 1 abstention (Ludovic COTTON)

4- Délibération fiscalisation concernant la Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) pour 2024

Madame la maire rappelle que, suite à notre adhésion au SIDEN-SIAN pour la compétence DECI, nous devons choisir si la cotisation due à ce syndicat sera payée par les habitants ou par la commune ; elle se monte à **5 euros /habitants pour l'année 2023 , soit un montant de 2600 euros TTC ;**

la somme étant prévue au budget, elle demande donc au conseil municipal de se prononcer :

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité décident comme l'année dernière de faire supporter par la commune cette cotisation

5- Cloches

Après avoir entendu les deux parties (ci-dessus), le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas supprimer l'Angélus pour notamment les raisons suivantes :

les cloches rythment la vie du village, il n'y a pas eu d'autres plaintes et c'est le seul moyen d'avertir la population en cas de problèmes catastrophiques ;

il propose toutefois à Madame la maire de contacter Monsieur LEPERS, le spécialiste qui a assuré l'électrification de la sonnerie des cloches et en assure l'entretien, afin de voir s'il existe une solution pour atténuer le bruit, puis d'en informer les plaignants par écrit.

6- Questions diverses

- Marjorie GOSSELET-CAMBRAI informe les membres que :

- elle a reçu un mail annonçant des travaux sur le site des panneaux solaires ;
- elle a rendez-vous à l'ESAT concernant les problèmes de sécurité ;
- M. Bousquet a une nouvelle fois appelé Brigitte DENIMAL concernant la stérilisation des chats errants dont le coût doit être supporté par la commune ; cependant il faut en premier lieu reperrer les chats concernés; pour ce faire, il sera demandé dans la prochaine Gazette du Hibou aux habitants de bien identifier leurs animaux pour éviter toute erreur ;
- un appel d'offres va être lancé pour le site AEROPLAINE ;
- elle a rencontré avec Freddy SEGARD les représentant de la CAC au sujet de la sécurité concernant la mise en place du **5 juillet au 11 août 2024** de l'animation « **Terre de Jeux** » sur la zone 2 de notre commune ; l'inauguration aura lieu le 5 juillet et les organisateurs souhaitent également rencontrer les représentants de NIERGNIES LOISIRS pour leur participation à des olympiades, par exemple !
- Il y aura une zone limitée à 30kms/h sur la RD avec marquage au sol, un veilleur de nuit, les centres aérés auront accès le matin et l'après-midi ce sera le public, enfin elle rappelle le passage de la flamme olympique à Cambrai le **2 juillet 2024**;
- elle a signé la vente des terrains à Messieurs PECQUEUR et PERIN, puis le 18 mars à Messieurs MASSON et GROHAIN ;
- elle informe qu'il y avait un pylône électrique sur le terrain vendu à M. PERIN et va contacter le SIDEC pour le déplacer le long du chemin Derrière les Haies ;
- M. et Mme DUEZ avaient fait en mairie une déclaration préalable de clôture en 2022 qui avait reçu un avis favorable par la mairie après étude du SIVU MURS MITOYENS ; cependant, elle a constaté récemment que la clôture terminée ne correspondait pas à la demande d'autorisation et n'est donc pas conforme au PLU ; elle a de suite appelé les propriétaires pour leur en faire la remarque et les prévenir qu'un courrier allait leur être adressé pour une mise en demeure à se mettre en conformité avec le PLU; ceux-ci l'ont très mal pris et informée par mail qu'ils ne feront rien en menaçant de revendre leur maison si la mairie poursuivait la procédure jusqu'au procés-verbal ;

– **Brigitte DENIMAL**

informe que M. PECQUEUR est passé en mairie pour signaler qu'un arbre du terrain communale était tombé sur sa propriété et demander à la mairie de le faire enlever ;

– **Luis FAZENDA**

fait remarquer que certaines plaques de noms de rues sont en très mauvais état, voire effacées ; Brigitte DENIMAL rappelle qu'elle en avait déjà parlé avec Freddy SEGARD et Florian DEBUS de vérifier toutes les plaques dans le village pour ensuite remplacer celles qui sont abimées ;

– **Freddy SEGARD** informe que :

- une chicane a été décalée rue du Château ;
- la porte de l'église est terminée et la double porte intérieure sera repeinte par Florian en lasure ;
- la grille de la résidence place de l'église gérée par CLESENCE va être repeinte et les mur extérieur rebouché puis rejointoyé ;
- qu'il y a eu une chute de pierres à l'église qui a pu être repérée grâce à l'empreint d'une nacelle ;
- qu'il y a souvent des crottes de chats devant les habitations ;

- **Bertrand NICOLAS**

rappelle que même avec les chicanes au niveau du calvaire, des véhicules roulent encore très vite au niveau de son habitation ; il demande de réfléchir sur une mesure supplémentaire contre la vitesse ;

- **Damien VANESSE**

alerte sur le problème d'inondation du champ jouxtant la propriété de Madame LORRIAUX le long du chemin derrière les haies ;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

La Maire,

Marjorie GOSSELET-CAMBRAI